

Lieu : Viviers

Date : 09/03/2018

Rédacteur : L. Raisin-Dadre

Validation : D Riccardi

Diffusion : CD présents, excusés, Commissions, CODEP Présidents et Trésoriers, site

Vendredi 9 mars 2018

COMITE DIRECTEUR

TITULAIRES			
BEL Jean Marc	E	JORAND Georgette	P
BEAUDEAU Christine	P	LAMARCHE Sylvaine	P
CHAYRIGUES Jean François	P	LELONG Corinne	E
COLAS Isabelle	P	MORAND Véronique	E
COLAS Régis	P	PETIT Marc	P
COUPIER Alexia	A	PRZYBYSEWSKI Jean Luc	E
COURTOIS Patricia	P	RAISIN DADRE Laurent	P
GROUILLIER Vanessa	P	RICCARDI Daniel	P
GUERRET Jean pierre	P	SENA Dominique	P
HELME Thierry	E	SEVERAC Gilles	P
SUPPLEANTS			
BARNIER Véronique	E	PERREAUT Stéphane	P
LAFOND Catherine	P		

P, présent, E, excusé, A, absent.

PRESDENTS COMMISSION

ARCHEO TROUBAT Olivier	E	NEV GRAND Sébastien	P
ENV ET BIO REVERDY Bénédicte	E	PSP COUZIN Gabrielle	P
PHOTO GIL Christophe	P	TIR SECRET Ghislaine	P
SOUT COLOSIO Philippe	P	CTR DESSERTINE Anne Solange	E
APNEE PEAN Philippe	E	MED. MERCIR GUYON Charles	E
HOCKEY DOOMS Maxime JF CHAYRIGUES	R	JURIDIQUE GRIPON Christophe	E
NAP CURE Anne Edith	P	SOUT MEYNOL Daniel	P

1° Le point sur l'assemblée générale AURA 2018

-150 personnes sont attendues : l'émargement sera organisé avec 2 personnes par groupes (4 groupes répartis par Codep) : 8 personnes sont nécessaires à partir de 8 h . Les commissions doivent terminer leur AG pour 10 h de façon à rejoindre le lieu de l'AG au centre culturel. L'apéritif et le repas se déroule au grand séminaire et l'AG reprend au centre culturel à 14h30. Le vote pour la commission souterraine aura lieu avant midi au centre culturel

- Nécessité que toutes les commissions apportent leur présentation avant le début de l'après-midi.

2° Réflexions pour les prochaines assemblées générales

2.1) Prochaines AG

En l'état actuel des informations les lieux des prochaines AG ne sont pas déterminés. Le Codep Hte Savoie se propose pour 2021. Le Codep du Rhône recherche un lieu à prix raisonnable pour 2019. Il reste à définir le lieu pour 2020. Il serait souhaitable de se rendre à l'Ouest de la région (Loire, Puy de Dôme...).

2.2) Collectes d'informations AURA

A ce propos il serait très utile, voire indispensable de tenir un « book » des titres obtenus par les sportifs d'Aura pour communiquer avec les institutionnels, montrer que la FFESSM n'est pas qu'une fédération de plongeurs (cf. Paragraphe sur les pôles) . Parmi les membres du CD y a-t-il un volontaire ?

- Pour l'année prochaine il sera primordial que les rapports des commissions (Rapport d'activité et présentation AG) parviennent au comité avant le 31 janvier pour :

- Disposer de ces informations pour les demandes de subvention

- Mettre en ligne ces rapports d'activités pour information des participants

Ces informations doivent être complètes et réelles. Notre crédibilité en dépend.

3° Dossier de demande de subvention :

La campagne CNDS démarre prochainement, le dossier Conseil régional se termine...

Ces deux dossiers nécessitent un nombre important d'informations, de nature comptable, activités et participants, statistiques. Il est nécessaire de préparer au cours de l'année les informations, avec les CODEP, les commissions et les responsables de pôles. (Voir ci-dessus §2.2 collecte d'informations AURA).

3-1 Conseil Régional

Rappel 2017 : la demande AURA s'élevait à 43 000€ + 4000€ matériel, le Conseil régional ayant accepté (Courrier du 17 octobre 2017), 31 382 € et 3000€ matériel. Si le principe d'une aide annuelle est acquis sur l'olympiade, son montant est potentiellement évolutif à la hausse comme à la baisse, avec un rapport précis des actions de la saison écoulée et une nouvelle demande pour chaque action

A noter enfin la capacité pour les clubs et les Codep de faire des demandes spécifiques auprès du Comité Régional (diffusion le 15 juin 2017 et 24 novembre 2017 à tous les clubs AURA) pour du matériel (semble réservé aux clubs,) et pour des manifestations, sur des campagnes annoncées par le Comité Régional Auvergne Rhône Alpes (ne pas confondre avec comité FFESSM AURA)

Hors réunion : virement 31 382 fait le 15 mars 2018 pour fonctionnement.

Aide matériel bloquée pour dossiers présentables insuffisants. (2205€ réalisés à ce jour.)

3-2 CNDS

-Crédits demandés au CNDS : un nouveau correspondant est désigné, Jean Baptiste DELPY avec lequel une rencontre est en cours de planification. Les tendances en termes d'actions éligibles au financement sont tournées vers l'emploi dans des territoires en souffrance, les actions Sports santé, et la professionnalisation. Cependant il faut attendre la note d'orientation régionale pour plus de certitudes.

4° Schéma de cohérence:

L'état des lieux est terminé. Sylvaine a réalisé un superbe travail, avec une collecte d'études et documents existants. Une relecture va être proposée aux présidents de CODEP et membres du comité directeur, avant impression et communication à nos institutionnels. La problématique étant l'insuffisance de piscines et le retour pour notre comité peu probable.

5° Aspects budgétaires et financiers : Gestion des écarts

- La procédure budgétaire a permis de finaliser un budget rigoureux avec une démarche qui va de l'expression des besoins par les responsables d'action, une synthèse et clarification par pôle, animée par les responsables, une compilation et élaboration d'un projet avec le comité de gestion, présenté, amendé et validé au niveau comité directeur.

Bien sûr, le déroulement de l'année apporte son lot d'évolution. Le périmètre concerne les actions non prévues ou des dépassements imprévisibles ou encore des transferts de ligne budgétaire. Alors, pour respecter la qualité de la démarche et la nécessité de sérieux lié à un chiffre d'affaire voisin de 1.1M€, la gestion des modifications s'impose.

Il convient donc de définir des règles dans ces cas en articulant une attitude pédagogique et pragmatique.

Plusieurs propositions sont mises sur « table » : consulter le président du comité régional, ou le comité de gestion ou l'ensemble du comité directeur. Moyennant les précautions consistant à ne pas accepter de dépassements ou nouvelles actions de manière systématique, le comité directeur décide : le responsable du pôle est consulté pour avis après instruction de la demande, la décision finale revenant au comité de gestion. Le comité directeur est tenu informé des demandes et réponses apportées.

A noter que les prévisions sont souvent inflationnistes, dues en général à une surestimation du nombre de stagiaires par action. Un budget établi au plus juste est indispensable à une bonne répartition de nos ressources. Les contacts avec les responsables de pôles pendant la campagne budgétaire doivent aider à améliorer la précision de ces prévisions.

Pour mémoire, le comité de gestion est constitué de :

- Patricia COURTOIS, Trésorière
- Georgette JORAND, Pôle sportif
- Véronique MORAND, pôle CODEP, trésorière adjointe
- Régis COLAS, Pôle culturel
- Jean Pierre GUERRET, président adjoint
- Daniel RICCARDI, président

5° Principes d'aide financière aux clubs.

Les derniers débats sur ce thème démontrent la nécessité d'adopter un processus un peu mieux défini, afin de préparer, assez vite, une décision cohérente par le comité directeur

Sujet difficile... Les demandes relèvent de contextes, de raisons très différentes d'où les difficultés pour choisir et prioriser, tout en restant vigilant sur l'équilibre de gestion. L'idéal serait de revenir à des fondamentaux (le projet associatif) en essayant de comprendre les raisons de la demande.

A titre d'illustration la réponse à la question figurant dans le dossier de demande d'aide « que se passe-t-il si l'aide n'est pas attribuée ? » n'est jamais remplie. C'est pourtant un élément important d'appréciation du contexte.

Certains items et notions sont à prendre en compte d'un point de vue rationnel tels que :

- La notion de mutualisation à préciser, nb de clubs, licenciés...
- Qualité des documents comptables fournis (très peu de bilan comptable...)
- L'éloignement géographique
- Quelle difficulté supporte le club
- Le projet soutenu et son adéquation au projet de développement régional.

Suivant la nature du projet à financer, le comité directeur, du fait de l'expertise de certains de ses membres, est en droit de proposer un amendement à la solution dans l'objectif d'obtenir le service attendu, à moindre coût une autre solution ou son aménagement. Suivant le cas, Il est aussi possible de penser à une procédure de prêt financier garanti par le Codep (remboursement sur les ristournes).

Toutes les interventions en séance attestent de la nécessité d'un contact préalable avec le demandeur pour approfondir les dossiers de demande d'aide, remplir les vides, mieux comprendre le contexte.

IL est donc décidé qu'un petit groupe de travail traitera les nouveaux dossiers avec retour ensuite vers le comité directeur soit en séance soit par voie électronique pour décision. Ce groupe est constitué de:

- Gaëlle COUZIN.
- Véronique MORAND
- Jean pierre GUERRET
- Sylvaine LAMARCHE

6° Dossiers d'aide aux clubs en cours

Deux dossiers sont en cours :

- **Corail Club** (sud Drôme) : demande de financement d'une station Nitrox. Sur la majorité des critères le club ne remplit pas les exigences, d'autant que la demande s'est dans un second temps transformée en demande de prêt, puis abandonnée. Suite à la consultation électronique déjà effectuée, le sujet est remis au vote : le comité directeur refuse l'aide financière demandée en l'absence de correspondance avec les critères évoqués.

- **Snorkeling** (Puy de Dôme) : demande d'aide financière de 2000 € pour démarrer une activité plongée dans un club nage avec palmes, doté d'un fond de réserve très faible. Décision d'attribuer une aide financière de 1000€ maximum, souhaitant que le CODEP 63 participe de 1000€ également (Solution équivalente à l'attribution de matériel NEV à un club Ardéchois en démarrage) Il est rappelé que d'autres sources de financement existent auprès des conseils départementaux ou conseil régional (par campagne limitée)

Une autre consultation est à faire pour envisager une réduction éventuelle des coûts.

Autre suggestion avec du matériel d'occasion... mais attention au EPI pour les détenteurs et gilets, et à la ré-épreuve pour les bouteilles, peut-être du prêt de matériel..

-**Club Eau bleue** (Loire) crée le 3 mai 2017 et demandant 2800 € pour l'achat d'un compresseur. Il n'y a pas d'avis du Codep 42 et des risques quant à la pérennisation de l'activité. Dossier qui rentre donc dans le cadre de la nouvelle procédure.

7° Evolution de missions au sein du comité :

Démission d'Alexia COUPIER pour motif strictement personnel (aucun lien avec le comité AURA) et donc la rentrée de Catherine LAFOND, première suppléante féminine.

Par rapport à la répartition d'origine de mission, il convient de réaliser quelques évolutions ou précision :

Jean Pierre GUERRET ; président adjoint, **responsable dossier lacustre, médailles**

Thierry HELME : Centré sur le **Soutien CODEP/clubs** sur dossier institutionnels

Véronique MORAND : **Trésorière adjointe**, responsable pôle CODEP

Gilles SEVERAC : Médailles (ouest AURA) **avec Jean Pierre GUERRET**

Sylvaine LAMARCHE : Projets spécifiques : **Schéma de cohérence pratiquement terminé**

Jean François CHAYRIGUE : **soutien hockey** au sein du pôle sportif

Hors réunion : Dans le groupe communication, **les réseaux sociaux et en particulier la page Facebook** du comité **Cathy et Fabrice BURTHERAY** sont volontaires pour animer et en assurer sa régulation. Bienvenue !!

8° Missions non couvertes

Il y a aujourd'hui des missions importantes non couvertes :

- Le suivi des compétitions sportives et la tenue d'un book AURA avec les résultats des sportifs AURA, toutes compétitions confondues (à mener avec Georgette JORAND) **QUI ????**

- La compilation et la mise à disposition du comité des reportages photo/vidéo, des comptes rendus qualitatifs des commissions : **QUI ????**

- Une application co-voiturage dédiée FFESSM AURA : **QUI ????**

Il y a nécessité de progresser sur l'aspect mécénat et **donc besoin de disposer d'un « book AURA »** standard mettant en valeur les activités de la FFESSM AURA en insistant sur ce qui peut intéresser des sociétés

9° Actions jeunes

En sa qualité de responsable transverse de l'activité jeune, Vanessa prend la responsabilité de l'organisation des AUREADES à Chamagnieu le **samedi 15 juin 2019**, multi-activités, avec ou sans bulles, pour les 8-16 ans. Le programme est à mettre en place. Pour le tir sur cible problème de visibilité, PSP non réalisable en milieu naturel, la souterraine (usage d'un scooter) possible, bio, médical et audio ont manifesté leur accord.

Vanessa, est également missionnée pour le développement des activités jeunes en relation avec le responsable national

A noter qu'il y a des correspondants jeunes, dans l'Ain, Drôme/Ardèche, Isère, Rhône, Haute Savoie

D. Riccardi
Président Comité FFESSM-AURA

L. Raisin-Dadre
Secrétaire Comité FFESSM-AURA

Paragraphe	sujet	décisions
2.2	Rapport annuel des commissions	Les rapports des commissions devront parvenir au comité avant le 31 janvier
4	Gestion des écarts,	le responsable du pôle est consulté pour avis, la décision revenant du comité de gestion
5	Principe d'aide financière aux clubs	Un groupe de personnes traitera des nouveaux dossiers avec retour ensuite vers le comité directeur soit en séance soit par voie électronique. Il est constitué de composé de Jean pierre, Gaëlle, Sylvaine et Véronique.
6	Corail club : Demande de financement d'une station Nitrox	Refus de l'aide financière
6	Snorkeling : demande d'aide de 2000€ pour équipement de plongée	Attribution une aide financière de 1000€
7	Evolution des rôles au sein du comité	Voir compte rendu § 7
8	Suivi compétitions sportives	Recherche d'un animateur
8	Compilation d'évènements AURA	Recherche d'un animateur
8	Application co-voiturage à mettre en ligne	Recherche d'un responsable
8	Renforcer la démarche recherche mécènes	
9	AUREADES	1° édition samedi 15 juin 2019 à CHAMANIEU